

Le droit minier et pétrolier : les opérations et le règlement des litiges

JEUDI 16 FÉVRIER ET VENDREDI 17 FÉVRIER 2017



DAKAR

SÉNÉGAL



#UIADakar

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre des Avocats du Sénégal

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

Introduction

L'objectif principal du séminaire est de fournir une vue d'ensemble du cadre politique, légal et contractuel de l'industrie minière. Le séminaire aborde les principaux concepts et mécanismes utilisés pendant l'octroi, la maintenance des titres miniers et pétroliers, la négociation des accords, les mesures de protection de l'environnement, aussi bien que l'interface entre l'intérêt public et le cadre légal de l'investissement international.

Finalement, le séminaire a pour objectif de fournir les outils pour mieux comprendre la réglementation des ressources minérales et son fonctionnement, dans une perspective internationale, moderne et comparative.



RENTÉE SOLENNELLE DU BARREAU DU SÉNÉGAL

Mardi | 14 | Février | 2017

09:30 – 13:00 CÉRÉMONIE DE LA RENTÉE SOLENNELLE DU STAGE

Hôtel King Fahd Palace
Routes des Almadies, B.P 8181 Dakar, Sénégal

13:45 DÉJEUNER

Offert par l'Ordre des Avocats du Sénégal
Hôtel King Fahd Palace

18:00 COCKTAIL DE BIENVENUE

Offert par l'Ordre des Avocats du Sénégal
Hôtel Magic Land
Boulevard Martin Luther King, Corniche Ouest, 12500 Dakar, Sénégal

Mercredi | 15 | Février | 2017

11:00 Croisière îlot Sarpan, Pointe des Almadies – Visite Maison des Esclaves de l'Île de Gorée

Offert par l'Ordre des Avocats du Sénégal



SÉMINAIRE

Jeudi | 16 | Février | 2017

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Hôtel King Fahd Palace
Routes des Almadies
BP 8181 Dakar, Sénégal

09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- **Monsieur le Bâtonnier Mbaye GUEYE**, *Ordre des Avocats du Sénégal*
- **Monsieur le Bâtonnier Issouf BAADHIO**, *Vice-président de l'Union Internationale des Avocats (UIA), Cabinet d'avocat Baadhio, Ouagadougou, Burkina Faso*

09:30 – 11:00 TABLE RONDE : l'environnement réglementaire des opérations minières et pétrolières

Modérateur : • **Monsieur le Bâtonnier Ameth BA**, *SCP Ba & Tandian, Dakar, Sénégal*

La réglementation minière en Afrique subsaharienne : tendances récentes

- **Abdoul Karim Kabèlè CAMARA**, *Coordonnateur du projet d'Atlas de la Législation Minière Africaine (AMLA), conseiller à la Facilité africaine de soutien juridique (ALSJ), Abidjan, Côte d'Ivoire*

Le nouveau Code minier sénégalais

- **Ousmane CISSÉ**, *Directeur des Mines et de la Géologie au Ministère de l'Industrie et des Mines, Dakar, Sénégal*

Mécanisme de transparence et de certification minière

- **Ismaël MADIOR FALL**, *Ministre et Conseil Juridique du Président de la République du Sénégal*

11:00 – 11:30 PAUSE CAFÉ

11:30 – 13:00 TABLE RONDE : le cadre juridique des conventions minières et pétrolières

Modérateur : • **Fatoumata SIDIBE-DIARRA**, *FSD Conseils, Bamako, Mali*

Les titres miniers et pétroliers

- **Mouhamed KÉBÉ**, *Cabinet Geni & Kebe SCP, Dakar, Sénégal*

Les différents types de conventions

- **Ibrahima BA**, *Docteur en Droit Pétrolier, Dakar, Sénégal*

Fiscalité des contrats miniers et pétroliers

- **Orateur à confirmer**

13:00 – 14:30 DÉJEUNER

14:30 – 16:00 TABLE RONDE : les mécanismes de préservation de l'équilibre contractuel

Modérateur : • **Monsieur le Bâtonnier Abbé YAO**, *SCPA Dogue-Abbe Yao, Abidjan, Côte d'Ivoire*

Les clauses de stabilisation

- **Elie KLEIMAN**, *Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, Paris, France*

Les clauses de hardship et de renégociation

- **Emery MUKENDI WAFWANA**, *Emery Mukendi Wafwana & Associés, Kinshasa, Johannesburg et New York, NY, États-Unis*

Les clauses de force majeure

- **Martial AKAKPO**, *Martial Akakpo & Associés, Lomé, Togo*

16:00 – 16:30 PAUSE CAFÉ

16:30 – 18:00 TABLE RONDE : le financement des projets minier et pétrolier

Modérateur : • **Monsieur Malick LAMOTTE**, *Président du tribunal de Grande Instance hors classe de Dakar, Sénégal*

Types de financement et acteurs

- **Thierno OLORY-TOGBE**, *Conseiller Juridique Senior, Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSJ), Abidjan, Côte d'Ivoire*

Introduction aux financements sans recours

- **Justin FAYE**, *Linklaters LLP, Paris France*

Quel rôle pour les PPP sur les projets miniers et pétroliers ?

- **Jérémie EMBARECK**, *Directeur Contrats Internationaux, Pyxis Support, Paris*

20:00 DÎNER

Offert par le l'Ordre des Avocats du Sénégal et l'Association des Jeunes Avocats du Sénégal (AJAS)

Lieu à confirmer

08:45 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Hôtel King Fahd Palace
Routes des Almadies, BP 8181 Dakar, Sénégal

09:00 – 10:30 TABLE RONDE : les enjeux environnementaux et de développement social

Modérateur : • Monsieur le Bâtonnier Mamadou TRAORE, Cabinet d'Avocats Mts, Ouagadougou, Burkina Faso

La réglementation environnementale

• Mariline DIARA, Directrice de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Sénégal

La remise en état des sites

• François-Guilhem VAISSIER, White & Case LLP, Paris, France

Le respect des droits humains par les entreprises extractives

• Stéphane BRABANT, Herbert Smith Freehills Paris LLP, Paris, France

10:30 – 11:00 PAUSE CAFÉ

11:00 – 13:00 TABLE RONDE : résolution des litiges dans l'exploitation minière et pétrolière

Modérateur : • Monsieur le Bâtonnier Joachim BILE AKA, Bile-Aka, Brizoua-Bi & Associés, Abidjan, Côte d'Ivoire

Les modes alternatifs de règlement des litiges

• Laurence KIFFER, Vice-Présidente de la Commission Arbitrage International de l'UIA, Membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris, Teynier Pic, Paris, France

Pourquoi choisir l'arbitrage ?

• Patricia PETERSON, Présidente de la Commission Arbitrage International de l'UIA, Arbitre indépendant et avocate aux Barreaux de Paris, de l'Ontario et du Québec et Solicitor Angleterre, Paris, France

L'arbitrage dans les litiges miniers et pétroliers : l'expérience de la CCI

• Diamana DIAWARA, Conseiller, Secrétariat de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, Paris, France

L'arbitrage d'investissement

• Achille NGWANZA, Enseignant chercheur Global Legal Studies Network, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Président Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage, Paris, France

13:00 DÉJEUNER

Offert par le l'Ordre des Avocats du Sénégal

20:00 SOIRÉE DE GALA – OPTIONNELLE

Hôtel King Fahd Palace
Routes des Almadies, BP 8181 Dakar, Sénégal



Comité organisateur

Mbaye GUEYE

Bâtonnier du Barreau du Sénégal
François Sarr et Associés
Dakar – Sénégal
T +221 338 21 45 28
E oavocats@orange.sn

Sadel NDIAYE

Représentant National de l'UIA au Sénégal
SCP Sadel Ndiaye & Pape Seyni Mbodj
Dakar – Sénégal
T +221 338 21 41 50
E sadel.ndiaye@gmail.com

Patricia Ann PETERSON

Présidente de la Commission Arbitrage International de l'UIA
Arbitre Indépendant et Avocat
Paris – France
T +33 6 16 92 36 02
E ppeterson@peterson-arbitration.com

Laurence KIFFER

Vice-présidente de la Commission Arbitrage International de l'UIA
Teynier Pic
Paris – France
T +33 1 53 45 97 00
E laurence.kiffer@teynier.com

Achille NGWANZA

Enseignant chercheur Global Legal Studies Network, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Président Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage
Paris – France
T +33 6 60 84 418
E aangwanza@hotmail.com

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

HÔTEL KING FAHD PALACE

Routes des Almadies, B.P 8181 Dakar, Sénégal
T +221 33 869 69 69

FRAIS D'INSCRIPTION

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 06.02.2017	> 07.02.2017	≤ 06.02.2017	> 07.02.2017
Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	350 €	400 €	400 €	450 €
Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	300 €	350 €	350 €	400 €
Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	250 €	300 €	300 €	350 €
Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	200 €	250 €	200 €	250 €

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

Catégorie 3 : Afrique du Sud, Bangladesh, Bhutan, Bolivie, Botswana, Cambodge, Cabo Verde, Rép. du Congo, Egypte, El Salvador, Guinée Équatoriale, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Maldives, Micronésie, Mongolie, Maroc, Namibie, Nicaragua, Palestine, Paraguay, Philippines, Samoa, São Tomé et Príncipe, Syrie, Tadjikistan, Timor-Leste, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Vietnam, Zambie

Catégorie 4 : Afghanistan, Angola, Bénin, Birmanie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Rép. Dém. du Congo, Rép. Dém. Corée, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Îles Salomon, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Uganda, Yémen, Zimbabwe.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, les pauses café, les déjeuners du jeudi 16 février 2017 et du vendredi 17 février 2017, le dîner du jeudi 16 février 2017 ainsi que la documentation du séminaire. La soirée de gala du vendredi 17 février 2017 n'est pas incluse dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

FORMATION CONTINUE

LANGUE

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré-réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

Hôtels	Tarifs
HÔTEL KING FAHD PALACE <i>Seminar Venue</i> Routes des Almadies BP 8181 Dakar, Sénégal T +221 33 869 69 69 F +221 33 869 69 24 www.kingfahdpalacehotels.com/fr	Chambre simple 115 000 FCFA Chambre double 135 000 FCFA Petit-déjeuner et taxes inclus <i>Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org</i>

Pour les **autres hôtels**, merci de bien vouloir consulter la liste sur le site de l'UIA www.uianet.org (Section « Événements » → « Séminaires » → « Dakar » → « Préparation du voyage »)

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 6 février 2017**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 6 février 2017**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 6 février 2017**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

Le droit minier et pétrolier : les opérations et le règlement des litiges

Jeudi 16 février et vendredi 17 février 2017

DAKAR, SÉNÉGAL

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25 rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée/départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 06.02.2017	> 07.02.2017	≤ 06.02.2017	> 07.02.2017
• Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	350 €	400 €	400 €	450 €
• Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	300 €	350 €	350 €	400 €
• Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	250 €	300 €	300 €	350 €
• Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	200 €	250 €	200 €	250 €

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Liste des pays de catégories 3 et 4 en page 5 du programme. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Déjeuner – mardi 14 février 2017
- Cocktail de bienvenue – mardi 14 février 2017
- Croisière îlot Sarpan, Pointe des Almadies – mercredi 15 février 2017
- Déjeuner – jeudi 16 février 2017
- Dîner – jeudi 16 février 2017
- Déjeuner – vendredi 17 février 2017

C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

- Soirée de gala – vendredi 17 février 2017

• **Veillez me réserver place(s) pour la soirée de gala**

Tarif à confirmer

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

TOTAL (C) – Activité optionnelle **Tarif à confirmer**

TOTAL (A+C) €

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25, rue du Jour – 75001 Paris – France

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Dakar 2017", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _ _ _ _ _

Date d'expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR)

Date : / /

Signature :